

Programme UAM Tomás y Valiente 2025

Préambule

La Universidad Autónoma de Madrid (UAM) a vocation à promouvoir et soutenir la recherche d'excellence dans tous les domaines du savoir.

L'un des programmes phares visant à attirer les talents depuis près de deux décennies est le programme des chercheurs Ramón y Cajal, qui a été inclus jusqu'à présent dans le programme d'État pour le développement, l'attraction et la rétention des talents du plan d'État pour la recherche scientifique et technique et l'innovation 2024-2027 et dans l'appel en faveur de l'attraction des talents dans le cadre du VI PRICIT de la Communauté de Madrid. Au sein de la UAM, le nombre de candidats sélectionnés dans le cadre de ce programme pour les domaines des Arts et sciences humaines, sciences sociales et juridiques, est traditionnellement bien inférieur à celui des secteurs des sciences, de la santé, de l'ingénierie et de l'architecture, voire parfois inexistant dans certains de ses centres.

Le programme Tomás y Valiente, qui a vu le jour lors de l'année universitaire 2017-2018, a pour objectif d'attirer à la UAM les chercheurs talentueux de ces domaines négligés par le programme Ramón y Cajal, avec l'engagement d'un recrutement durable après une évaluation positive de l'activité développée. Au vu du succès des précédents appels à candidatures, un nouvel appel est lancé dans le cadre du Madrid Institute for Advanced Study (MIAS), centre conjoint de la UAM et de la Casa de Velázquez, dont la création a été approuvée par le Conseil de Gouvernement du 31 mars 2017 et qui a été admis, en avril 2019, comme membre de plein droit du prestigieux réseau NetIAS (*Network of European Institutes for Advanced Study*). Le MIAS constitue un des éléments stratégiques du plan d'action pour le développement d'un campus d'Excellence UAM+CSIC, en accord avec les critères du réseau NetIAS (*Network of European Institutes for Advanced Study*), et avec pour but d'atteindre le niveau des plus prestigieux Instituts d'Études Avancées (IAS) d'Europe et du monde. Depuis plusieurs dizaines d'années, les IAS cherchent à promouvoir, à l'échelle internationale, des espaces de débat, de recherche et de création d'idées nouvelles. Le succès des IAS repose sur la rigueur de la sélection des chercheurs et des universitaires invités, ainsi que sur la qualité des programmes et des projets de recherche qui y sont développés. Les différents IAS sont reconnus dans le monde entier comme des agents d'attraction de talent à l'échelle globale, renforçant le prestige et la visibilité de l'institution coordinatrice, ainsi que du pays qui les accueille. En ce sens, le programme fera l'objet d'un processus de sélection rigoureux de la part du MIAS, auquel prendra part le [Comité scientifique international](#) pour attirer et recruter des chercheurs de prestige international au sein de la UAM.

En conséquence, le Conseil d'administration de la UAM, réuni en séance le 3 octobre 2025, suite à une proposition d'approbation de la Commission de recherche de la UAM (réunie le 29 septembre 2025), approuve ce programme conformément à l'article 46.2 b) de la loi organique 2/2023, du 22 mars, sur le Système Universitaire, et sur les bases suivantes :

Article 1. *Objectif des contrats*

Le processus de sélection a pour but de pourvoir 2 postes de chercheur Tomás y Valiente de la UAM, et de favoriser l'intégration de chercheurs espagnols et étrangers possédant un parcours d'excellence dans les domaines des Arts et des Sciences humaines, des Sciences sociales et juridiques. L'annexe I rassemble les lignes stratégiques prioritaires pour cet appel 2025, proposées par les différents départements et présentées par les Centres.

Article 2. *Caractéristiques des contrats*

1. Les contrats Tomás y Valiente ont une durée de trois ans, renouvelables pour deux ans supplémentaires, à compter de la date de recrutement du chercheur au sein du MIAS et dans le département de la UAM rattaché au champ disciplinaire, et plus spécifiquement à la thématique de recherche proposée au moment de la candidature.
2. Les chercheurs bénéficiaires recevront une rémunération brute annuelle de 36.000 € pendant les trois premières années et de 42.500 € les deux dernières années. Ils seront couverts par le régime général de la sécurité sociale.
3. Ces contrats, à temps plein, seront incompatibles avec toute situation d'emploi multiple (autre contrat de travail, ou fonctionnariat)
4. Le chercheur recruté pourra percevoir des compléments provenant de projets de R+D et, le cas échéant, de contrats réalisés en application de l'article 60 de la Loi Organique 2/2023, du 22 mars, du Système Universitaire et de la Loi 14/2011 du 1^{er} juin, sur la Science, la Technologie et l'Innovation et la Loi 17/2022 du 5 septembre qui modifie la Loi 14/2011, et d'aides complémentaires financées par la Commission Européenne pour encourager la formation et la mobilité des chercheurs, tant que ces aides n'impliquent pas de contrats de travail formels.
5. Une dotation supplémentaire de 10 000€ sera associée au contrat, dans le but d'encourager le développement des projets de recherche des bénéficiaires. Cette dotation sera mise à disposition dès le début du contrat.

6. La journée de travail, pauses, vacances et autorisations exceptionnelles, ainsi que le reste des conditions de travail applicables aux chercheurs Tomás y Valiente relèveront de la I Convention Collective du Personnel de l'Enseignement et de la Recherche, employé par les Universités Publiques de la Comunidad de Madrid pour le personnel en possession d'un diplôme de doctorat.

Article 3. *Cumul d'activités*

Sans préjudice du régime général des incompatibilités décrit à l'article 2 du présent appel, les chercheurs recrutés dans le cadre de ce programme pourront exercer des tâches d'enseignement, dans le cadre de collaborations complémentaires, pour un total maximal de 100 heures annuelles, à leur demande et avec l'approbation de leur département de rattachement, dans le respect des règles de cumul d'activités des personnels des administrations publiques en vigueur.

Article 4. *Conditions de sélection des chercheurs participants*

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- a) Jouir de la capacité juridique pour signer un contrat de travail, conformément à l'article 7 du Statut des Travailleurs en Espagne.
- b) Être titulaires d'un diplôme de doctorat.

La date d'obtention du titre de docteur devra être comprise entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2022. On considérera date d'obtention du doctorat la date de soutenance et approbation de la thèse.

Dans les cas détaillés ci-après, une extension de la date limite inférieure pour l'obtention du doctorat, indiquée dans le paragraphe précédent (1^{er} janvier 2015), pourra être acceptée à condition que les périodes d'interruption complète se soient produites entre la date de clôture des candidatures et le 1^{er} janvier 2015.

- Périodes de congés maternité ou paternité dans le cadre de situations relevant du régime général de la Sécurité Sociale. Une extension d'un an pour chaque enfant pourra être appliquée.

- Maladie grave ou accident du candidat, donnant lieu à un arrêt maladie supérieur ou égal à 3 mois. Une extension égale à la durée de l'arrêt justifiée, arrondie au nombre de mois complets supérieur pourra être appliquée.

- Prise en charge de personnes en situation de dépendance, dans le cadre de la Loi 39/2006 du 14 décembre, de promotion de l'autonomie personnelle et prise en charge des personnes en situation de dépendance, pour une période minimale de trois

mois. Une extension égale à la durée justifiée, arrondie au nombre de mois complets supérieur, pourra être appliquée.

- Réalisation du service militaire ou exercice d'une activité d'intérêt général dans le pays de la nationalité du candidat. Une extension égale à la durée justifiée, arrondie au nombre de mois complets supérieur, pourra être appliquée.

Ces périodes devront être indiquées et dûment justifiées lors de la présentation de la candidature.

Dans le cas où le candidat serait titulaire de plusieurs doctorats, les conditions s'appliqueront au premier diplôme obtenu.

c) Pouvoir démontrer une expérience de recherche dans une institution autre que la UAM pendant les trois années précédant la candidature. Cette expérience doit être prouvée par un lien contractuel (ou similaire) avec l'institution à laquelle le candidat a été lié et doit être d'au moins un an, en périodes continues ou discontinues.

La participation à des actions en lien avec des programmes et des projets internationaux, ainsi que l'expérience de recherche et/ou professionnelle développée dans des centres ou des institutions étrangers au cours des trois années précédant la candidature seront des critères d'évaluation prioritaires. On prendra pour référence la date de lancement de cet appel à candidatures, et les mois qui ont entraîné une interruption seront déduits, avec les mêmes considérations que celles exposées dans la section précédente.

d) Ne pas avoir bénéficié auparavant d'un contrat Ramón y Cajal, Atracción de Talento CAM (modalité 1) ou César Nombela.

e) Être apte à la réalisation des tâches envisagées.

f) Ne pas avoir été écarté, suite à une procédure disciplinaire, du service d'une administration publique, et ne pas être en situation de déchéance absolue ou spécifique pour l'exercice d'un emploi ou d'une fonction publique résultant d'une décision judiciaire, ou l'exercice de fonctions similaires à celles exercées dans le cadre du fonctionnariat. Les ressortissants non espagnols ne pourront pas se trouver dans une situation similaire ni avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire équivalente qui empêcherait, dans le pays d'origine, l'accès à la fonction publique.

Article 5. Présentation des candidatures

Les candidatures se feront via un formulaire en ligne disponible sur la page web du MIAS (<http://www.madrid-ias.eu/>), auquel seront joints les documents requis. Aucune candidature ne sera acceptée en dehors de cette procédure.

Pour cela, les candidats devront créer un compte sur la plateforme électronique à l'aide d'une adresse électronique. Dès la création du compte, ils recevront par e-mail un lien qu'ils devront activer, permettant ainsi de confirmer la validité de l'adresse. L'envoi de la candidature ne sera effectif qu'une fois que le candidat aura cliqué sur le bouton « Soumettre la candidature ». Le candidat recevra, immédiatement après, un accusé de réception à l'adresse enregistrée.

Le dépôt des candidatures devra se faire entre le 23 octobre 2025 et le 28 novembre 2025 (17h00, heure de Madrid).

Article 6. Dossier de candidature

Au formulaire de candidature en ligne dûment complété devront être joints les documents suivants, au format électronique :

- a) Curriculum vitae abrégé conforme à l'Annexe II, en espagnol, français ou anglais, d'un maximum de 4 pages en police Arial de taille minimum 11 et interligne simple, en ayant recours au modèle disponible en annexe de cet appel.
- b) À titre facultatif, deux lettres de recommandation maximum, rédigées en espagnol, français ou anglais (Annexe III).
- c) Le projet de recherche (Annexe IV), en anglais et espagnol ou anglais et français, d'un maximum de 8 pages en chaque langue, hors résumé, en police Arial de taille 11 et interligne simple, en ayant recours au modèle disponible en annexe de cet appel. Le dépassement du nombre de pages sera un critère de non-admissibilité qui pourra être rectifié dans le cadre d'une régularisation. Une bibliographie, d'un maximum de 2 pages dans un document séparé, accompagnera le projet.
- d) Copie du document national d'identité ou passeport en cours de validité.
- e) Copie du diplôme de doctorat ou de la certification académique, sur laquelle figure clairement la date d'obtention du titre de docteur. Dans le cas où le candidat serait sélectionné et où son diplôme de doctorat ne serait pas en espagnol, anglais ou français, une traduction certifiée conforme en espagnol sera exigée afin de formaliser le contrat.
- f) Déclaration sur l'honneur (Annexe V) certifiant l'exactitude des informations. Les candidats s'engagent à présenter les preuves des documents déclarés à tout moment, sur simple demande.
- g) Les candidats ayant fait l'objet d'interruptions telles que celles qui sont précisées à l'article (4.1.b) devront les mentionner dans le formulaire de candidature et joindre les documents justificatifs correspondants.

- h) Le département UAM de référence pour le domaine de recherche du candidat qui sera sélectionné sur la plateforme de candidature. Les départements ayant manifesté leur refus formel de participer à l'appel Tomás y Valiente 2025 ne pourront pas être sélectionnés. De même, afin de promouvoir un équilibre entre les domaines de connaissance, les départements ou les secteurs de départements (dans le cas des grands départements) qui ont reçu des bénéficiaires dans les appels 2023 ou 2024 de contrats Ramón y Cajal, Tomás y Valiente ou Atracción de Talento CAM (modalité 1)/César Nombela ne pourront pas participer à cet appel. En cas de doute, la Commission de recherche de la UAM sera chargée de trancher cette question.
- i) Documentation accréditant une expérience de recherche d'au moins un an dans une institution autre que la UAM au cours des trois années précédant la demande de contrat.

Dans le cadre du processus d'évaluation, seule l'information contenue dans le curriculum vitae et dans le projet de recherche à la date limite de présentation des candidatures sera prise en compte. L'actualisation ultérieure de l'information contenue dans ces documents ne sera pas autorisée. La non-présentation du curriculum vitae ou du projet de recherche ne fera pas l'objet de régularisation. L'absence de ces documents ou le manque de contenu entraînera la non-recevabilité de la candidature.

Article 7. Régularisation des candidatures

À l'exception des documents explicitement indiqués comme non rectifiables dans le présent appel, les candidats disposeront d'un délai de dix jours ouvrables à compter de la date de notification conformément aux dispositions de l'article 6, pour la rectification. Après expiration de ce délai et suite à l'examen des demandes, la liste des candidats définitivement exclus du processus d'évaluation sera publiée sur le site institutionnel UAM et sur le site du MIAS.

Article 8. Critères d'évaluation des candidatures

Chaque candidature aux postes proposés sera évaluée selon les critères suivants :

- a) Formation académique et scientifique : seront évalués les parcours académique et scientifique à la date de dépôt de la candidature (diplômes, postes occupés). Note : de 0 à 10 points.
- b) Contributions : seront évaluées la pertinence et la participation à des articles publiés dans des revues scientifiques, des livres, des chapitres de livres, et en général, tout autre contribution permettant d'évaluer le degré d'innovation et l'apport à l'essor de sa discipline. Note : de 0 à 40 points.

- c) Participation à des activités internationales : seront évalués l'implication directe dans des programmes et des projets internationaux, ainsi que les séjours de recherche, ou l'expérience de recherche et professionnelle dans des centres ou institutions situés dans des pays différents de celui où le candidat a développé la majeure partie de sa carrière. Note : de 0 à 25 points.
- d) Qualité et viabilité du projet de recherche : seront évaluées la cohérence du sujet et la méthodologie envisagée, son impact pour la discipline et son potentiel pour des appels à projets européens, ainsi que sa viabilité (adéquation avec le temps de recherche envisagé dans le cadre de l'appel etc.). Note : de 0 à 25 points.

Article 9. *Évaluation des candidatures*

1. Préalablement au processus d'évaluation, les candidatures dont l'objet ne relève pas des domaines des arts et des sciences humaines, des sciences sociales et des sciences juridiques seront rejetées par le Vice-Rectorat de Politique Scientifique après consultation des vice-doyens des centres aux départements desquels ces candidatures dépendent. La décision sera communiquée aux candidats qui pourront présenter les allégations pertinentes.

2. L'évaluation des candidatures se déroule en deux phases. Durant la première phase, chaque demande sera évaluée par deux chercheurs externes indépendants liés à la discipline du candidat, proposés par le Comité scientifique international du MIAS avec la collaboration technique éventuelle des vice-doyens à la recherche des facultés concernées par l'intermédiaire du bureau de la Vice-Rectorat de Politique Scientifique. Les candidatures qui passeront à la deuxième phase seront sélectionnées en fonction des notes et des critères stratégiques d'équilibre des domaines de connaissance obtenus lors de la première phase d'évaluation sous la supervision de le Vice-Rectorat de Politique Scientifique. Les autres demandes seront rejetées. Dans ce cadre, un maximum de deux candidatures sera retenu par département et toute candidature ayant obtenu moins de 80 points sera écartée. La liste des candidatures retenues pour la deuxième phase sera publiée sur le site institutionnel de la UAM et sur le site du MIAS.

3. La deuxième phase consistera en un entretien personnel, en présentiel ou par visioconférence, en espagnol ou en anglais (au choix du candidat ou en cas de situation exceptionnelle qui l'imposerait), entre les candidats et le Comité scientifique international du MIAS. Ce Comité, conformément aux critères établis pour l'évaluation et à la lumière des rapports motivés présentés par les chercheurs indépendants et par les conseils des départements de la UAM¹, qui disposeront du CV des candidats et d'un résumé du projet suffisamment à l'avance, établira un rapport motivé dans lequel sera

¹. Les départements évalueront exclusivement si la trajectoire du candidat et le projet proposé sont en adéquation avec les activités du département, sans évaluer la proposition ou le Curriculum.

précisé le résultat de l'évaluation effectuée, et proposera une liste des candidatures retenues et, le cas échéant, une liste complémentaire. Cette proposition sera soumise au Vice-Rectorat de Politique Scientifique, qui la communiquera à la Commission de la recherche avant sa publication officielle.

Dans le but de renforcer l'interdisciplinarité, le Comité scientifique international, avec le soutien du Vice-Rectorat de Politique Scientifique de la UAM, pourra introduire des critères stratégiques d'équilibre entre les domaines scientifiques parmi les candidatures sélectionnées, avant de transmettre une proposition définitive d'incorporation.

Article 10. *Résolution*

La proposition de résolution provisoire sera publiée sur le site web du MIAS et le site institutionnel de la UAM à partir du 22 mai 2026. Un délai de contestation de 10 jours ouvrés permettra ensuite de formuler les allégations opportunes. Au terme de ce délai, la résolution définitive de candidatures admises et des candidatures sur liste complémentaire sera publiée sur le site web du MIAS et sur la page institutionnelle de la UAM.

Tout recours contre la décision d'attribution définitive, qui met fin à la procédure administrative, doit être présenté à l'organe qui a rendu la décision, dans un délai d'un mois, conformément aux dispositions des articles 123 et 124 de la loi 39/2015, du 1er octobre.

Sans préjudice de ce qui précède, la décision de la procédure de concession peut faire l'objet d'un recours contentieux-administratif qui peut être formé devant le Tribunal des Contentieux-Administratifs de Madrid, dans un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles 11.1.a) et 46 de la loi 29/1998, du 13 juillet, sur la juridiction contentieuse-administrative.

Article 11. *Début du contrat*

La prise de poste des chercheurs retenus dans le cadre du présent appel à candidatures au sein du MIAS et aux départements de rattachement de la UAM se fera le 1^{er} septembre 2026. Dans des situations exceptionnelles dûment justifiées, le chercheur pourra déposer une demande de report de son début de contrat de maximum 6 mois auprès du Vice-Rectorat de Politique Scientifique.

Le contrat sera établi par la UAM. Si le contrat n'est pas signé dans le délai imparti, pour une raison imputable à la personne concernée, le/la candidat/e perdra sa place et pourra être remplacé/e par le/la candidate figurant sur la liste des suppléants.

Article 12. Obligations des bénéficiaires

Les chercheurs recrutés dans le cadre du présent appel devront remplir les conditions suivantes :

1. Intégration aux départements de rattachement de la UAM et participation régulière aux activités du MIAS (colloques, conférences, séminaires) et aux autres activités organisées par la communauté scientifique de l'Institut.
2. Développement du projet de recherche conformément à la documentation présentée dans le cadre du processus de sélection.
3. Hébergement à la Casa de Velázquez pendant la première année du contrat, d'octobre à juillet, dans le respect du règlement intérieur de la Casa de Velázquez. Dans des cas exceptionnels, le Conseil de Direction du MIAS pourra dispenser le chercheur de cette obligation, à condition que la pleine intégration aux activités du MIAS soit garantie pour une période équivalente.
4. Obligation de mentionner le programme dans les publications et les documents de recherche produits dans le cadre du MIAS et du département de rattachement de la UAM pendant la durée du contrat.
5. Préparation et présentation d'un projet national (Plan national de recherche scientifique et technique et d'innovation) au cours des trois premières années du contrat et d'un projet européen, dans le cadre du programme-cadre de R&D de la Commission européenne, au cours des quatre premières années du contrat.

Article 13. Suivi scientifique et technique

1. Les chercheurs recrutés dans le cadre de ce programme devront élaborer deux comptes-rendus de suivi scientifique et technique, le premier portant sur les 30 premiers mois révolus du contrat et le second, si le contrat a été renouvelé, sur les 48 premiers mois.
2. Le suivi scientifique et technique relève du Comité scientifique international du MIAS avec le soutien du Conseil de Direction du MIAS et en coordination avec le Vice-Rectorat de Politique Scientifique.
3. Résultat de l'évaluation au terme des 30 premiers mois :
 - a) Favorable, si l'exécution du projet pour la période en question est jugée satisfaisante et qu'elle permettra d'atteindre les objectifs fixés.

- b) Défavorable, si elle ne remplit pas les conditions mentionnées précédemment. Une évaluation défavorable entraînera le non-renouvellement du contrat au terme de la troisième année.

Le résultat de cette évaluation sera soumis à l'approbation de la Commission de Recherche.

4. Résultat de l'évaluation au terme des 48 premiers mois :

- a) Favorable, si les critères d'évaluation sont remplis. Ceux-ci seront publiés sur le site Web de la UAM avant l'intégration des chercheurs recrutés et auront une exigence similaire à celle de programmes équivalents (Ramón y Cajal, etc.) dont les appels à candidature font référence aux mêmes dates que le présent appel.
- b) Une évaluation favorable engendrera le processus de stabilisation du chercheur recruté en tant que personnel enseignant et scientifique permanent de l'Université, dans des conditions similaires à celles des chercheurs Ramón y Cajal et d'autres programmes d'attraction de talent. La Vice-Présidence du Personnel Enseignant et Scientifique sera chargée de mettre en place les procédures légales correspondantes, tout en respectant les principes de la mise en concurrence.
- c) Une évaluation défavorable ne recommandera pas le recrutement permanent du chercheur.

Le résultat de cette évaluation sera soumis à l'approbation de la Commission de Recherche.

Article 14. Protection des données personnelles

Conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement Général (UE) 2016/679 sur la protection des données (RGPD) et de l'article 29 de la Loi Organique 3/2018 du 5 décembre, relative à la protection des données personnelles et à la garantie des droits numériques (LOPD et GDD), la UAM et le MIAS sont co-responsables du traitement des données personnelles, leurs responsabilités étant déterminées par les activités effectivement menées par chacun d'entre eux, conformément aux dispositions du présent appel.

La UAM et le MIAS s'engagent à traiter les données personnelles auxquelles ils peuvent avoir accès aux fins indiquées dans le présent appel, conformément aux dispositions du RGPD et de la LOPD et GDD, à ne pas les utiliser à des fins incompatibles avec celles

qui y sont prévues et à ne pas les diffuser ou les transférer à des tiers, sauf obligation légale.

Les titulaires des données peuvent exercer leur droit d'accès, de modification, de suppression et de portabilité de leurs données, de limitation et d'opposition à leur traitement, ainsi qu'indiquer leur souhait de ne pas faire l'objet de décisions fondées uniquement sur le traitement automatisé de leurs données, à l'adresse indiquée par les deux institutions dans cet appel.

De même, les institutions s'engagent à adopter les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir la sécurité des données à caractère personnel et prévenir leur altération, perte, traitement ou accès non autorisé, compte tenu de l'état de la technologie, de la nature des données stockées et des risques auxquels elles sont exposées, qu'ils résultent d'une action humaine ou de l'environnement physique ou naturel, et à respecter leur politique en la matière.

Le présent accord est définitif et met fin à la procédure administrative, conformément aux articles 38.4 de la loi organique 2/2023, du 22 mars, sur le système universitaire, et 128.1 des statuts de l'université autonome de Madrid. Un recours en annulation peut être introduit auprès de cette même instance dans un délai d'un mois à compter du jour suivant la publication du présent accord ou, à titre subsidiaire, un recours peut être introduit auprès des « Juzgados de lo social » dans un délai de deux mois à compter du jour suivant sa publication, conformément aux dispositions de l'article 21 de l'accord 4/CG du 18-03-22 approuvant la modification du règlement intérieur du Conseil d'administration (BOUAM 30. 03.03.2022) et de l'article 69.2 de la Loi 36/2011, du 10 octobre, régissant la juridiction en question.

UAM : delegada.protecciondedatos@uam.es

MIAS : dpo@madrid-ias.eu

Fait à Madrid, le xx/xx/xxx

La Présidente de l'Université

ANNEXE I

LIGNES STRATÉGIQUES PRIORITAIRES

FACULTÉ DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ENTREPRENEURIALES

Département d'Économie et Trésorerie Publique

1. Analyse économique des politiques publiques
2. Effets des nouvelles technologies dans l'élaboration et de la mise en place des politiques publiques
3. *Digital Economy and Taxation*

Département d'Analyse Économique : Économie Quantitative

1. Intelligence artificielle avancée et explicable pour les prévisions économiques
2. Économétrie du changement climatique
3. Microéconométrie et techniques d'évaluation d'impact
4. Transformation digitale et modèles de maturité numérique
5. Économie mathématique : théorie des jeux, choix social, bien-être social, réseaux complexes en économie et en sciences sociales, économie dynamique, risque et incertitude, ressources durables.
6. Mathématiques : équations différentielles et applications, géométrie fractale et chaos, topologie algébrique appliquée, processus de Markov et applications.

Département d'Économie Appliquée

1. Analyse prédictive via des techniques d'apprentissage automatique appliquées au monde de l'entreprise : techniques d'apprentissage supervisé, traitement des données, visualisation des données, modélisation automatique (*Predictive analytics with machine learning techniques applied to business environment entourage : supervised learning techniques, data-handling, data visualization, automatic modelling*)
2. Modèles économétriques appliqués à l'entreprise en présence de microdonnées ; modèles de réponse discrète, courbes de survie, régression quantile, données de panel. (*Econometric models applied to the company in the presence of microdata ; discrete response models, survival-curves, quantile regression, panel data...*).
3. Techniques d'analyse de variables multiples appliquées à l'entreprise, techniques d'apprentissage non supervisées ; regroupement, dimensionnalité, association... (*Multivariate analysis techniques applied to business, unsupervised learning techniques; clustering, dimensionality, association...*)
4. Modèles de simulation appliqués à l'entreprise; analyse input-output de l'interrelation entre les variables de l'entreprise et les indicateurs macroéconomiques... (*Simulation models applied to the firm; input-output*

- analysis of the interrelationship between business variables and macroeconomic indicators...).*
5. Méthodes d'analyse géospatiale et d'économétrie spatiale ayant des applications socio-économiques et commerciales : modèles prédictifs spatio-temporels, modèles spatiaux origine-destination, modèles de réseaux spatiaux, géo-big data, méthodes de géovisualisation et de géomarketing.
 6. Implications de la *Silver Economy* pour les stratégies et politiques de santé.
 7. Ressources limitées et durabilité. L'eau comme facteur décisif des mouvements de population et de l'écart de croissance économique.
 8. Économie circulaire et transformation numérique.
 9. Impact sectoriel-spatial des fonds européens pour la régénération économique.
 10. Demandes d'emploi et métiers d'avenir.
 11. Les changements structurels de la société : questions de genre et de formation.
 12. Analyse appliquée de l'impact du tourisme sur l'économie.
 13. Économie de l'éducation

Département de Comptabilité

1. Comptabilité financière et marchés des capitaux : qualité de l'information comptable ; gestion des performances ; rémunération des dirigeants
2. Audit
3. Comptabilité de gestion : utilisation et élaboration de systèmes de contrôle de gestion, innovation; stratégie
4. Comptabilité environnementale
5. Histoire de la comptabilité

Département de Financement et Études de marché

1. Marketing digital: comportement du consommateur et nouvelles technologies
2. Expérience du consommateur et stratégie de marque
3. Marketing appliqué au divertissement
4. Stratégie financière, valeur et gouvernance corporative

Département de sociologie

1. Sociologie générale.
2. Structure sociale.
3. Sociologie économique.
4. Sociologie de l'entreprise.
5. Société numérique

Département d'organisation des entreprises

1. Entrepreneuriat et création d'entreprises
2. Direction stratégique

3. Organisation des entreprises
4. Ressources humaines
5. Opérations
6. Tourisme

FACULTÉ DE DROIT

Département de Droit Public et Philosophie du Droit

1. Droit administratif
2. Droit constitutionnel
3. Droit ecclésiastique de l'État
4. Philosophie juridique
5. Droit financier et fiscal
6. Droit international public et relations internationales

Département de Droit Privé, Social et Économique

1. Histoire des Institutions Juridiques publiques et privées
2. Droit International Privé
3. Droit Privé Européen
4. Modernisation du Droit Patrimonial
5. Droit commercial
6. Droit procédural et arbitrage
7. Les défis de l'organisation sociale face aux transformations économiques

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Département de musique (interfacultaire)

1. Musicologie et humanités numériques
2. Patrimoine musical : récupération, conservation et diffusion
3. Musique de cour et théâtre musical (XVIIe-XIXe siècles)
4. Musique et langages audiovisuels contemporains

Département de linguistique générale, logique et philosophie des sciences, langues modernes, théorie littéraire et littérature comparée, études sur l'Asie orientale

Section Linguistique générale :

1. Recherche théorique et appliquée sur le langage, les langues, le discours et la communication.

Section Logique et philosophie des sciences :

1. Épistémologie contemporaine : nature et valeur de la connaissance, normativité épistémique et épistémologie sociale
2. Théorie de l'argumentation et analyse des pratiques argumentatives dans l'espace public
3. Cultures de la connaissance, cultures visuelles et documentaires, dimension artisanale de la science, rôle des instruments et des artefacts de la connaissance
4. Interactions entre la philosophie de l'esprit, la science cognitive et l'épistémologie. Esprit étendu, intelligence artificielle et technologie

Section des langues modernes :

1. Didactique de la langue (allemande ou portugaise) comme langue étrangère
2. Didactique des littératures en langue allemande ou portugaise
3. Didactique d'une littérature interculturelle
4. Médiation interculturelle et interlinguistique
5. Art et littérature de la Renaissance italienne
6. Politiques linguistiques
7. Littérature allemande des XIXe et XXe siècles
8. Littérature portugaise des XIXe et XXe siècles
9. Littérature d'expression portugaise – questions d'identité

Département d'histoire et de théorie de l'art

1. Histoire et théorie de l'art et cultures de la connaissance et de l'image
2. Façons d'écrire/de raconter l'histoire : approches et cadres théoriques
3. Histoire des histoires de l'art et de la culture visuelle : discipline et enseignement

Département de préhistoire et d'archéologie

1. Restauration et conservation des biens archéologiques
2. Bioarchéologie (archéologie médico-légale, archéozoologie, paléobotanique, etc.)
3. Archéologie de l'Égypte et du Proche-Orient

Département d'histoire contemporaine

1. Histoire contemporaine de l'Asie orientale (en particulier l'histoire contemporaine de la Chine)
2. Histoire contemporaine de l'Europe centrale et orientale (en particulier l'histoire contemporaine de la Russie et l'histoire contemporaine des Balkans)
3. Histoire contemporaine de l'Amérique latine

Département d'études arabes et islamiques et d'études orientales

1. Expressions culturelles du monde arabe : art et littérature arabes, pensée arabe et islamique.
2. Sociologie de l'islam aujourd'hui : migrations en Méditerranée occidentale, islamophobie.
3. Processus politiques dans le monde arabe et islamique contemporain : dynamiques nationales et internationales.
4. Études de genre transversales à toutes les lignes précédentes.
5. Ces lignes sont présentes dans les deux groupes de recherche qu'a le département : « Idéologies et expressions culturelles (IEXCUL) » et « Atelier d'études internationales méditerranéennes (TEIM) ».

Département de philologie classique

1. Littératures des langues de l'Antiquité
2. Linguistique des langues de l'Antiquité
3. Tradition et réception de la culture gréco-latine

FACULTÉ DE FORMATION DU PROFESSORAT ET ÉDUCATION

Département de Didactiques spécifiques

1. Utilisation des espaces architecturaux, urbains et naturels en tant qu'instruments didactiques et matériels pédagogiques spécifiques pour l'apprentissage des sciences expérimentales, des sciences sociales et des mathématiques aux différents stades de l'enseignement pré-universitaire
2. Technologie dans l'enseignement des mathématiques
3. Enseignement des sciences et des mathématiques dans une perspective socio-critique et émotionnelle
4. Trajectoires/progressions d'apprentissage dans une perspective STEM
5. Formation des enseignants en didactique des sciences expérimentales dans les milieux défavorisés
6. Didactique de l'éducation à l'environnement dans une perspective écosociale
7. Science citoyenne pour la formation d'une citoyenneté scientifiquement informée
8. Éducation au patrimoine : enseignement du patrimoine historico-archéologique, culturel et artistique pour l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire
9. Éducation à la citoyenneté critique et participative
10. Didactique des Droits de l'Homme et de la démocratie

11. Didactique de la mémoire historique et de l'histoire du présent pour l'enseignement primaire et secondaire
12. Didactique du paysage : la gestion des espaces naturels et culturels dans une perspective éducative

Département d'éducation artistique, plastique et visuelle

1. Éducation artistique et didactique.
2. Productions artistiques pendant l'enfance et l'adolescence.
3. Méthodologies pour l'éducation artistique et la création artistique.
4. Éducation artistique, jeu et créativité.
5. La pratique artistique comme outil pour encourager la créativité, l'empathie, l'égalité et l'inclusion dans la salle de classe.
6. Éducation artistique pour la prise en compte de la neurodiversité.
7. Pratiques artistiques participatives et communautaires pour le bien-être, le développement et l'inclusion sociale.
8. Art-thérapie et éducation artistique pour l'inclusion sociale.
9. Éducation artistique sensible à la santé mentale.
10. La pratique artistique comme outil d'amélioration de la gestion émotionnelle, pour le développement et le bien-être des élèves.
11. Éducation artistique, culture visuelle et imaginaire.
12. La création artistique comme processus, recherche et transfert. Connexion et pont avec la société.
13. Pensée visuelle. Design thinking appliqué en classe.
14. Méthodologies expérientielles basées sur la pratique artistique pour le développement de compétences transversales. Théâtre appliqué, performance, etc.
15. L'art contemporain comme stratégie méthodologique pour l'innovation éducative.
16. Art-éducation pour les droits de l'homme, la justice sociale et la mémoire démocratique.

Département d'éducation physique, sport et motricité humaine

1. Activité physique et santé
2. Activité physique et handicap
3. Sauvetage et secourisme
4. Activité physique et environnement physique.
5. Expression corporelle
6. Entraînement sportif
7. Didactique de l'éducation physique

Département de Philologies et leur Didactique

1. Apprentissage et enseignement de la première et de la deuxième langue (espagnol, anglais, français)
2. Linguistique
3. Littérature, littérature enfance et jeunesse, et éducation littéraire

Département de musique (interfacultaire)

Section pédagogie musicale

1. Recherche en didactique de l'expression musicale

Département de pédagogie

1. Formation des enseignants. Identité enseignante. Leadership éducatif. Compétences transversales. Didactique et organisation scolaire. Espaces d'apprentissage, regroupements et dispositions de la salle de classe. Processus pour la qualité des établissements scolaires. Enseignement efficace. Pratiques éducatives. Méthodologies actives. Méthodologies didactiques. Évaluation et méthodologies participatives. Transdisciplinarité dans l'éducation.
2. Éducation à la justice sociale. Pédagogie des soins et transformations socio-éducatives. Dialogue des savoirs. Développement humain durable. Droits humains. Ségrégation scolaire. Équité dans l'éducation. Démocratie et éducation.
3. Égalité des genres, coéducation et pédagogies féministes. Cohabitation scolaire, culture de la paix et prévention de la violence.
4. Éducation interculturelle et pédagogies critiques pour la diversité culturelle.
5. Éducation au développement durable. Formation des enseignants au développement durable.
6. Apprentissage-service. Responsabilité sociale universitaire. Enseignement universitaire.
7. Éducation aux loisirs et au temps libre. Autonomisation des jeunes.
8. capacité numérique et apprentissage dans la société de la connaissance. Pensée computationnelle et compétences non techniques. Intelligence artificielle pour les environnements éducatifs. Utilisation responsable et apprentissage.
9. Éducation pour une vie plus consciente : pédagogie de la mort et autres thèmes radicaux.
10. Innovation didactique. Créativité et complexité pour l'innovation éducative.
11. Neuropédagogie.
12. Éducation inclusive. Pratiques et méthodologies inclusives. Coenseignement inclusif. Citoyenneté inclusive. Assistance éducative aux élèves surdoués et talentueux dans des contextes inclusifs
13. Petite enfance et famille. Communication alternative et inclusive dans l'éducation. Population infantile et juvénile
14. Politiques éducatives et politiques éducatives supranationales. Éducation comparée. Perspective internationale de l'éducation.
15. Théorie et philosophie de l'éducation. Histoire de l'éducation.
16. Éducation fondée sur des données probantes. Connaissances, compétences, perceptions et attentes concernant la méthodologie de recherche dans la formation des enseignants et autres acteurs éducatifs et communautaires.

Département de psychologie du développement et de l'éducation (interfacultaire)

Section Éducation :

1. Recherche sur la formation initiale et continue des enseignants aux approches pédagogiques inclusives.
2. Évaluation et amélioration des indicateurs d'inclusion dans la culture, la structure organisationnelle et la gestion des établissements d'enseignement universitaires et non universitaires.
3. Étude des pratiques éducatives et des stratégies d'enseignement utilisées par les enseignants pour répondre à la diversité, y compris le transfert de modèles tels que le DUA et le programme d'études à plusieurs niveaux dans la salle de classe.
4. Langage oral et écrit (bilinguisme, traitement linguistique, langage émotionnel, difficultés d'acquisition du langage, apprentissage de la lecture et de l'écriture).
5. Développement de la personnalité (image corporelle, identité, genre, développement émotionnel, santé mentale)
6. Éducation à la citoyenneté et à la justice sociale
7. Psychologie du sport
8. Utilisations éducatives des nouvelles technologies
9. Compétence émotionnelle des enseignants

FACULTÉ DE MÉDECINE

Département des soins infirmiers

1. Vulnérabilité, phénomènes migratoires et inégalités sociales en matière de santé.
2. Prise en charge globale des personnes vivant avec une maladie chronique, une dépendance et de leur famille
3. Prise en charge des femmes, des enfants et des adolescents.
4. Construction de l'identité et de la représentation sociale des soignants.
5. Innovation pédagogique et TIC dans le domaine infirmier.

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE

Département de psychologie du développement et de l'éducation (interfacultaire)

Section de psychologie :

1. Développement précoce et éducation
2. Équité, diversité et éducation inclusive
3. Inclusion et exclusion dans l'éducation. Relations interpersonnelles et identités. École et société
4. Enfance contemporaine : pratiques sémiotiques et contextes de développement
5. Dynamiques musicales et interactions triadiques précoces
6. Besoins et droits des enfants et des adolescents

Département de psychologie biologique et de la santé

1. Psychologie clinique
2. Psychologie de la santé

Département de psychologie sociale et méthodologie :

1. Processus psychologiques fondamentaux et appliqués en psychologie sociale
2. Modèles et applications en statistique et psychométrie en psychologie

ANNEXE II

(à présenter en espagnol, français ou anglais)

Partie A. INFORMATIONS PERSONNELLES		Date du CV	
Prénom(s) et nom(s)			
DNI/NIE/passeport		Age	
Num. d'identification du chercheur	Researcher ID		
	Code Orcid		

Researcher ID (RID) est une communauté virtuelle qui rend visibles les publications des auteurs qui y participent. Les usagers reçoivent un numéro d'identifiant personnel fixe (RID) qui leur permet de faire des recherches sur Web of Science. Les usagers disposent d'un profil sur lequel ils peuvent intégrer leurs thématiques de recherche, publications et citations.

Accès : Web of Science > Mes outils > Researcher ID

Le Code ORCID est un identifiant composé de 16 numéros qui permet aux chercheurs de disposer d'un code unique d'auteur pour distinguer clairement leur production scientifique et technique. De cette manière, les confusions entre des auteurs ou chercheurs ayant un nom similaire ou semblable sont évitées.

Accès : www.orcid.org

Si vous ne disposez pas de Researcher ID ou de code ORCID, ne remplissez pas ces cases.

A.1. Situation professionnelle actuelle

Organisme			
Dpt./Centre			
Adresse			
Téléphone		e-mail	
Catégorie professionnelle		Date de recrutement	
Espec. cod. UNESCO			
Mots clés			

A.2. Formation académique (*diplôme, institution, date*)

Licence/Master/Doctorat	Université	Année

A.3. Indicateurs généraux de qualité de la production scientifique

Indiquez les informations concernant les citations complètes, la moyenne de citations/an au cours des 5 dernières années (sans inclure l'année actuelle), indice h. Il est possible d'ajouter d'autres indicateurs que le chercheur jugerait pertinents.

Partie B. RÉSUMÉ LIBRE DU CV (*maximum 3500 caractères, espaces inclus*)

Décrivez brièvement votre parcours scientifique, vos principales réalisations scientifiques, vos intérêts et objectifs scientifiques à moyen/long terme, et votre axe de recherche. Indiquez également d'autres aspects ou spécificités qui vous sembleront importants pour comprendre votre parcours.

Partie C. EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (*classée par typologie*)

Détaillez vos aptitudes principales en les classant selon la typologie qui s'adapte le mieux à votre profil scientifique. Les expériences professionnelles doivent être décrites de manière concrète et détaillée, pour éviter toute ambiguïté.

Vous classerez vos expériences professionnelles par ordre chronologique inverse dans chaque paragraphe.

C.1. Publications

S'il s'agit d'un article, mentionnez les auteurs par ordre de signature, l'année de publication, le titre de l'article, le nom de la revue, volume, pages de début et de fin.

S'il s'agit d'un livre ou d'un chapitre de livre, mentionnez également l'éditeur et l'ISBN.

S'il y a beaucoup d'auteurs, indiquez le nombre total de signataires et la position du chercheur qui présente la candidature (p.ex : 95/18).

C.2. Projets

Indiquez les projets les plus importants auxquels vous avez participé, en incluant, selon le cas : la référence, le titre, le financeur, l'appel, le nom du chercheur principal, l'organisme de rattachement, la date de début et de fin, le montant de la subvention, le type de participation (chercheur principal, chercheur, coordinateur de projet européen etc.) et si le projet est en cours d'évaluation ou en attente de résolution.

C.3. Postes occupés

C.4. Séjours en centres de recherche

C.5...

Indiquez, en suivant une numération séquentielle (C.5, C.6, C.7...) les informations qui, selon vous, illustrent vos principales activités scientifiques et techniques : direction de travaux, participation à des évaluations, membre de comités internationaux, gestion d'une activité scientifique, comités éditoriaux, prix etc.

Rappel : toutes les expériences professionnelles devront être présentées de manière concrète, en incluant les dates ou période pour Chacune d'entre elles.

ANNEXE III

LETTRE DE RECOMMANDATION

Modèle libre. Le logo de l'université ou du centre de recherche du référent doit apparaître, ainsi que la date, le nom et l'adresse du référent.

ANNEXE IV

(à présenter en espagnol et anglais, ou français et anglais)

RÉSUMÉ SCIENTIFIQUE DU PROJET

- 1 **RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION** (pourra être présenté au département, comme indiqué à l'article 9 du présent appel)

CHERCHEUR :

TITRE DU PROJET :

RÉSUMÉ (bref et précis, n'exposant que les aspects les plus importants et les objectifs envisagés) :

PROJECT TITLE:

SUMMARY:

1. INTRODUCTION

(maximum **cinq** pages)

Doivent être mentionnés ici : la finalité du projet ; les antécédents et l'état actuel des connaissances scientifiques, en incluant la bibliographie la plus pertinente ; les

groupes nationaux et internationaux qui étudient cette même thématique ou des thématiques associées.

2. OBJECTIFS DU PROJET

(maximum **deux** pages)

- ◆ **2.1** Décrire brièvement les raisons pour lesquelles ce projet de recherche est pertinent, et le cas échéant, l'**hypothèse de départ** sur laquelle reposent les objectifs du projet (maximum 20 lignes)

- ◆ **2.2** Indiquer les **antécédents et résultats précédents**, du candidat ou d'autres chercheurs, qui confirment la validité de l'hypothèse de départ.

- ◆ **2.3** Énumérer brièvement et décrire avec clarté, précision et de manière réaliste (c'est-à-dire en accord avec la durée prévue du projet) les **objectifs concrets** recherchés.

3. MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

Il s'agit de **détailler et de justifier avec précision la méthodologie et le plan de travail** envisagés, ainsi que la planification dans le temps des activités, à l'aide d'un chronogramme.

- ◆ Le plan de travail doit se diviser en activités ou tâches, et définir les objectifs qui souhaitent être atteints pour chaque d'entre elles.

3.1 CALENDRIER

4. RÉSULTATS DU PROJET ET DIFFUSION DES RÉSULTATS

(maximum **une** page)

Il s'agit ici de faire apparaître, entre autres, les éléments suivants :

- ◆ Contributions scientifiques attendues du projet, résultats envisagés au bénéfice du savoir scientifique
- ◆ Plan de diffusion des résultats du projet

5. POSSIBLE PROJECTION DANS DES APPELS EUROPÉENS

ANNEXE V

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

NOM:

DNI/PASSEPORT:.....

ADRESSE:.....

VILLE:

PAYS:.....

DÉCLARE SUR L'HONNEUR:

1° Que les informations consignées dans ma candidature, dans mon CV et dans le reste des documents présentés sont véridiques, et que je m'engage à présenter les preuves documentaires, si requises.

2° Que je sais que le manque de véracité des informations apportées ou la falsification des documents requis pour l'évaluation de ma candidature entraîneront la non-validité des compétences déclarées, sans préjudice de la responsabilité qui pourrait dériver d'une telle circonstance.

Et pour faire valoir ce que de droit, je signe le présent document, à tous les effets pertinents,

À _____, le _____ 202

(Signature)